

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 3 mars 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Roland PEYLET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Jean-Louis BEAUD DE BRIVE (matin)
Anne BERRIAT
Loïc BLONDIAUX
Mireille HEERS

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Daniel ROUSSEaux, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission
Julie ANDRE, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet de nouveau stade Louis-Nicollin (Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC) et Aménageur public SA3M)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC) :
 - Laurent NICOLLIN, Président
 - Jean-Pierre MASSINES, Directeur de projet
 - Mathias FRAPPA, Responsable projet Stade
 - o Société d'Economie Mixte d'Aménagement SA3M
 - Christophe PEREZ, Directeur Général
 - Laurent COMBES, Directeur Opérationnel
 - Camille LEMARCHAND, Directrice Juridique
- Acteurs institutionnels associés :
 - o Montpellier Méditerranée Métropole :
 - Christian ASSAF, Vice-Président – Président de la Commission des Sports
 - Clément PRUNIERES, Directeur de Cabinet
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Institution et Projets Concertation : Kevin DESSAGNE, Directeur de mission

Le 2 mars 2021, le MHSC et la SEM SA3M ont saisi la CNDP du projet de construction d'un nouveau stade Louis-Nicollin sur la commune de Pérols, au sud de Montpellier. Le MHSC présente le contexte d'émergence du projet ainsi que ses caractéristiques techniques. Il précise que l'option zéro ne serait pas envisageable.

La société d'aménagement présente les enjeux d'aménagement et les impacts environnementaux du projet au cœur de la ZAC Ode à la Mer.

Il précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

I&P présente ensuite succinctement le dispositif d'information et de participation envisagé à ce stade.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Les attentes des MO quant à la participation du public et les marges de manœuvre du public en particulier quant à l'opportunité du projet
- L'articulation de cette procédure participative sur le futur stade et les procédures participatives sur le projet de ZAC dans lequel il s'inscrit dans la mesure où ce nouveau projet modifie les objectifs du projet urbain
- La prise en compte des objectifs affichés de mixité sociale dans la procédure participative envisagée
- L'articulation entre cette procédure participative sur le futur stade et la nécessaire participation sur l'avenir de l'ancien stade de la Mosson

Compte tenu de ces éléments, et après délibération à huis-clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Anne-Marie CHARVET et Sophie GIRAUD garantes de la concertation préalable.

- **Projet de construction d'une piscine d'entreposage de combustible usé sur le site de La Hague (Manche)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o EDF, direction des projets déconstruction déchets :
 - Olivier Giraud, directeur de projet Piscine

- Thibaud Michel, chef de projet Piscine
- Christine Martineu, cheffe de mission relations parties prenantes

Le 21 janvier 2021, EDF a saisi la CNDP du projet de construction d'une piscine de combustible usé sur le site de la Hague. EDF présente le contexte institutionnel du projet, découlant du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) et les caractéristiques techniques du projet.

Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives précédemment identifiées mais écartées par les responsables du projet à ce stade.

Il précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Le périmètre de la participation
- Le lien entre ce projet et les conclusions du débat public PNGMDR
- L'information du public sur le choix du site
- La transparence et l'accessibilité de l'information sur ce sujet technique qui imposent un effort de vulgarisation scientifique

Compte tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne Pascal BRERAT et Jean-Daniel VAZELLE garants de la concertation préalable.

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-8-II, L.121-17, L.123-19 CE)

• Projets de nouvelles lignes de tramway dans l'agglomération lyonnaise (Sytral)

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) :
 - Nicolas Mallot, directeur général adjoint
 - Gautier Rouhet, directeur adjoint du développement
 - Philippe Bossuet, directeur planification et études amont
 - Alexandrine Lyonnet-Deguet, cheffe de la cellule juridique et foncier
- Acteurs institutionnels associés :
 - o Sébastien Chambe, directeur général délégué Urbanisme et Mobilités de la Métropole de Lyon
 - o Séverine Lardellier, responsable Concertations et relations riverains au sein de la direction du Développement

Le 16 février 2021, le Sytral a adressé à la CNDP, deux demande de désignation de garant.e.s pour deux projets de nouvelles lignes de tramway (T9 au nord-est entre Vaux-en-Velin – La Soie et Charpenne, en passant par Villeurbanne et la Doua ; et T10 au sud entre Gerland et Vénissieux en passant par St-Fons). Le MO présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques des deux projets.

Il présente les objectifs distincts de ces projets, leurs enjeux d'aménagement et leur inscription dans le Plan de Déplacement Urbain.

Le Sytral précise les montants d'investissements du projet, leur état d'avancement et le calendrier prévisionnel de la participation et des autorisations.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Les attentes du Sytral quant à la participation public
- Les conséquences de l'option zéro, c'est à dire d'une absence de projet
- Le choix du cadrage de la saisine (double demande de désignation de garant.e)
- Les moyens de mobiliser et d'associer les habitant.e.s des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville desservis par T9 et T10
- Les variantes soumises à la participation

Compte tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR garant.e.s des concertations préalables sur :

- Le projet de nouvelle ligne de tramway T9
- Le projet de nouvelle ligne de tramway T10.

Ces deux concertations parallèles seront à articuler entre elles pour garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Conformément au II de l'article L121-8 CE, la saisine de la CNDP par des tiers mentionnés dans cet article est ouverte jusqu'au 8 avril compris.

- **Projet de champ captant des Landes du Médoc (Bordeaux Métropole)**

Compte tenu de la démission de Marion JULIOT, et après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte de cette démission et désigne Esmeralda TONICELLO garante de la concertation préalable, avec Marianne Azario, sur le projet de champ captant porté par Bordeaux Métropole.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de nouvelle centrale à cycle combiné au Ricanto et son approvisionnement, Corse du Sud (EDF PEI et DGEC – MTE)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o EDF PEI :
 - Alain DELORME, directeur général
 - Cédric DUPUIS, directeur de projet
- DGEC – MTE : Etienne DENIEUL, chef du bureau de la sécurité d'approvisionnement et des infrastructures gazières
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Pascal CHAUSSE, directeur de FRANCOM (concertation)
- Garant.e.s : Zita ETOUNDI et Bernard-Henri LORENZI, garant.e.s

Le 2 décembre 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Zita ETOUNDI et Bernard-Henri LORENZI.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Distribution de flyers
- Affichages en mairies et lieux publics
- Des émissions sur France Bleu Corse
- 2 vagues d'annonces publicitaires sur Corse Matin
- Une conférence de presse et des reportages / interviews
- Un kit d'information pour les blogs et RS des acteurs locaux

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 2 réunions publiques (d'ouverture et de clôture) et 4 ateliers thématiques repartis sur un samedi. Ces réunions et ateliers auront lieu dans une salle permettant des formats mixtes (présentiel et distanciel)
- 3 demi-journées de rencontres mobiles

- 3 demi-journée de permanences téléphoniques
- un registre numérique et des registres papier

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- La raison d'organiser l'ensemble des ateliers sur un seul samedi

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- l'insuffisance des informations relatives au projet d'approvisionnement en gaz, notamment le calendrier, le processus décisionnel et les grands enjeux de ce choix.

Compte tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation doit être complété d'informations relatives à l'approvisionnement en gaz et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation sous réserve qu'elle intègre une réunion publique supplémentaire sur la question de l'approvisionnement en gaz de la centrale.

La concertation préalable se déroulera du 5 avril au 7 mai 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : <http://www.centraleduricanto.fr/>

- **Projet de pôle de data centers (LCP et RTE)**

Suite à la décision CNDP n°2017/ 7/ LCP DATA CENTER/ 1 qui désigne Nicole KLEIN et Jean-Louis LAURE garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de pôle de data centers sur les communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes, le porteur privé du projet, Logistic Capital Partners (LCP) a demandé par courrier à ce que cette décision soit rapportée. Il précise ne pas souhaiter que soit organisée une concertation avec garant.e au titre de l'article L121-17 CE.

Après délibération à huis clos, la CNDP rappelle sa décision CNDP n°2017/ 7/ LCP DATA CENTER/ 1. La concertation préalable n'aura pas lieu sous l'égide de garant.e.s CNDP.

II. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron et sa possible extension (MTE/DGEC, ministère de la Mer et RTE)**

Sur proposition du Président de la commission particulière, Francis BEAUCIRE et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Denis CUVILLIER, Julie DUMONT, Anaïs LEFRANC-MORIN et Arnaud PASSALACQUA membres de la Commission particulière du débat public.

- **Projet de parc éolien au large du Morbihan et son raccordement (DGEC et RTE)**

Le calendrier et les modalités du débat public ayant été fortement impactés par la crise sanitaire, sur demande motivée du président de la commission particulière et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de rehausser de 25% le plafond des indemnités des membres de la Commission particulière du débat public.

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (L.121-14, L.121-16-2 CE)

- **Programme national d'action nitrates PAN (DEB – MTE)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Fanny HERAUD, cheffe du bureau « Eau sol, économie circulaire », direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)
 - o Ministère de la Transition écologique
 - Guglielmina TORO, adjointe à la sous-directrice, sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques, direction de l'eau et de la biodiversité
 - Joana JANIW, chargée du pôle "accompagnement des acteurs en matière de démocratisation du dialogue environnemental" au CGDD
- Garant.e.s : Brigitte CHALOPIN, Pierre GUINOT-DELERY

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 6 novembre 2020. Les garant.e.s ont remis leur bilan un mois plus tard. Les MO ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 6 février 2021, en réponse au bilan des garant.e.s. Ces documents sont publiés sur les sites internet des MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable de façon chiffrée. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponible dans le document « Enseignements de la concertation ».

Les garant.e.s donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du MO et posent des questions complémentaires.

Les MO quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse des MO et désigne Pierre GUINOT-DELERY garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du MO, et décide que soient précisées:

- La répartition des mesures des plans nitrates entre niveaux national et régionaux,
- La protection des captages d'eau,
- Les conséquences sur l'air de l'utilisation des nitrates en agriculture,
- Les alternatives envisageables aux techniques actuelles de fertilisation.

Elle recommande également que les personnes publiques responsables du plan anticipent la mise en place d'un dispositif ambitieux de mobilisation du public et d'information, indispensable avant l'ouverture de la participation par voie électronique.

- **Projet d'aménagement du port de Saint-Malo, Terminal du Naye (Région Bretagne)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Stéphane PERRIN, Région Bretagne, élu référent du Pays de St Malo
 - o Guillaume LABAS, Région Bretagne, Chef de projet pour la modernisation du terminal du Naye
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Michael DEREUX, MD Conseil
 - o Jean-Yves DERUYTER, MD Conseil

- Garant.e.s : Danielle FAYSSE et Pierre GUINOT-DELERY

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 13 novembre 2020. Les garant.e.s ont remis leur bilan un mois plus tard, comprenant 3 recommandations principales. Les MO ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation en février 2021, en réponse au bilan des garant.e.s. Ces documents sont publiés sur les sites internet du MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponibles dans le document « Bilan de la concertation préalable ». Il précise notamment le fonctionnement du comité de suivi qu'il projette de mettre en place.

Les garant.e.s donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du MO et posent des questions complémentaires.

Les MO quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse des MO et désigne Danielle FAYSSE garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du MO, et recommande que le comité de suivi soit un lieu de débat sur le choix du scénario qui sera retenu pour la modernisation du terminal ferry.

- **Projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin (Aéroport de Lille SAS)**

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée fin 2020. Le garant a remis son bilan le 18 décembre 2021. A ce jour, le MO souhaite engager de manière volontaire une phase de concertation continue, sous l'égide d'un.e garant.e, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Laurent DEMOLINS garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Le garant sera indemnisé par le MO.

IV. DIVERS

- **Règle de nomination de nouvelles et nouveaux garant.e.s de la concertation continue suite à un débat public**

La Commission nationale propose que les président.e.s et membres d'une commission particulière d'un débat public, les membres des secrétariats généraux de ces débats publics, ainsi que les citoyen.ne.s activement engagé.e.s dans la préparation d'un débat public puissent candidater pour être inscrit.e.s sur la liste nationale des garant.e.s de la CNDP. Leur candidature devra faire l'objet d'une recommandation motivée du/de la président.e de la commission particulière du débat public. Elle sera soumise à l'évaluation de la CNDP.

- **Publication d'un avis sur le projet de décret portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière environnementale du 7 décembre 2020**

La Commission nationale se prononce sur le projet de décret pris en application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite "ASAP". Ce projet de décret est soumis à consultation du public par le ministère de la Transition écologique. Les commissaires constatent que ce projet de décret renforce la restriction du droit à l'information et à la participation du public inscrit dans la loi ASAP. L'avis de la CNDP précise les conséquences de ce projet de décret sur les procédures participatives dans la mesure où il prévoit le quasi doublement des seuils de saisine de la CNDP.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

EDF PEI : Electricité de France Production Electrique Insulaire

Inserm : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

MHSC : Montpellier Hérault Sporting Club

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

RTE – Réseau Transport d'Electricité

Sytral - Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise